



Licence Humanités
Parcours "culture & médias"

Deuxième année

GUIDE DES ETUDES

Année universitaire 2025-2026

1. Objectifs et recrutement

La Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Humanités, parcours Culture & Médias, a pour objectif de **doter les étudiant·es d'une solide culture générale et de les préparer aux métiers de la culture et des médias**. Les étudiant·es animé·es par une **curiosité intellectuelle**, une **ouverture culturelle** et de **bonnes capacités rédactionnelles** y trouveront un terrain d'épanouissement favorable à leur réussite.

Elle s'adresse en priorité aux titulaires d'un baccalauréat général (L, ES, S), mais reste ouverte à tou·tes les bachelier·es : les titulaires de baccalauréats technologiques ou professionnels peuvent intégrer la formation. Le parcours antérieur des étudiants issus des filières technologiques et professionnelles étant parfois moins centré sur la culture générale et l'expression écrite, un engagement personnel soutenu leur permettra de **progresser rapidement et de développer les compétences attendues pour réussir**.

Les étudiant·es déjà titulaires d'un diplôme universitaire (BTS, DUT, DEUG, Licence, etc.) peuvent demander une Validation d'Études (VE) afin d'intégrer la formation à un niveau adapté. Cette procédure, soumise à la commission de validation d'études, s'effectue par le dépôt d'un dossier auprès des services de scolarité de l'Université ou du secrétariat Info-Com qui pourront donner toutes les informations pratiques nécessaires (constitution du dossier, dates de retrait et de dépôt des documents, ...).

L'ULCO offre des aides à la réussite : tests de positionnement, accès gratuit au Projet Voltaire, ... Un accompagnement et / ou un tutorat peu(ven)t être proposé(s) aux étudiant·es en exprimant le besoin.

2. Un enrichissement culturel continu

La réussite en licence Sciences Humaines et Sociales mention Humanités, parcours Culture & Médias repose autant sur les **enseignements reçus** que sur une **démarche personnelle de consolidation des connaissances et d'ouverture culturelle**. Les étudiant·es sont ainsi encouragé·es à :

- fréquenter régulièrement des lieux culturels tels que le cinéma, le théâtre, les salles de concert, les musées ou les bibliothèques ;
- participer aux ateliers artistiques proposés par l'Université et ses partenaires locaux ;
- lire la presse quotidienne (*Le Monde, Libération, Le Figaro,...*), hebdomadaire (*Le Nouvel Obs, Le Point,...*) et spécialisée (*Télérama, Art Press, La Scène, etc.*), tous ces titres étant accessibles à la Bibliothèque Universitaire Littoral Côte d'Opale (BULCO) qui propose aussi une page dédiée à la culture et aux médias sur son site Web (<https://www.bulco.univ-littoral.fr/culture-et-medias/>). Plusieurs titres sont aussi accessibles gratuitement à distance.

Quels que soient leurs goûts personnels – musique, cinéma, littérature ou autres domaines artistiques et culturels –, les étudiant·es sont invité·es à élargir leurs horizons et à explorer diverses formes culturelles. Si aucune expression artistique n'est à écarter, il est particulièrement bénéfique de découvrir le théâtre, la littérature dans sa pluralité, ou encore les différentes formes d'arts visuels. Cette ouverture constitue un atout essentiel pour se préparer aux métiers de la culture et des médias.

3. Les stages professionnels

Un **stage professionnel est obligatoire en troisième année** de Licence, pour une durée minimale de 35 heures (5 jours), en continu ou de manière discontinue. Ce stage ne doit pas empiéter sur le temps de cours. Il peut avoir lieu pendant le week-end, les vacances universitaires ou pendant les jours ou périodes sans cours par exemple. Des stages facultatifs sont également possibles dès la première ou la deuxième année, constituant une expérience enrichissante et valorisable dans le parcours académique et professionnel.

Ces stages doivent être en lien direct avec la formation et le projet professionnel (institutions ou entreprises culturelles, services culturels de collectivités territoriales, etc.) et s'organiser de manière à ne pas perturber la scolarité :

- les **stages continus** se déroulent durant les vacances universitaires et ne doivent pas excéder un mois ;
- les **stages discontinus** (par exemple quelques heures hebdomadaires auprès d'une compagnie artistique ou dans une institution culturelle) se déroulent en dehors de l'emploi du temps et ne dépassent pas une demi-journée par semaine sur l'année universitaire.

L'évaluation repose sur un rapport rédigé par l'étudiant·e et encadré par l'enseignant responsable du *Projet Professionnel Personnel (PPP)*. Les stages facultatifs peuvent donner lieu à un bonus de note, tandis que le stage obligatoire de troisième année est intégré à l'évaluation du PPP. **Le fait de ne pas obtenir de note de stage en troisième année conduira à considérer l'étudiant·e comme défaillant·e et empêchera la délivrance du diplôme.**

4. Maîtrise de l'expression et orthographe

La qualité de l'expression écrite constitue une compétence fondamentale dans le domaine des Humanités, de la culture et des médias. Lors des évaluations, **les enseignant·es sont invité·es à évaluer avec exigence les qualités d'expression et l'orthographe des étudiant·es dans tous les enseignements délivrés et dans toutes les situations d'évaluation.** Les étudiant·es sont donc encouragé·es à perfectionner en permanence leur maîtrise de la langue française. Le Projet Voltaire est un outil mis à leur disposition par l'ULCO pour les accompagner dans cette progression. Les étudiant·es disposent ainsi de tous les moyens nécessaires pour améliorer, si nécessaire, leur maîtrise de l'expression écrite et orale et assurer leur réussite.

5. Poursuites d'études et insertion professionnelle

À l'ULCO, le **Master Culture, Création Artistique et Développement du Territoire** représente la suite logique de la Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Humanités, parcours Culture & Médias. Cette formation est accessible sur sélection (dossier et entretien). **D'autres débouchés sont envisageables** et des actions pour définir le projet professionnel ou de poursuite d'études des étudiant·es sont menées.

Assimiler les connaissances délivrées dans le cadre des enseignements, développer une **expression claire et rigoureuse**, entretenir une **curiosité culturelle** constante et multiplier les **expériences de terrain** (stages, ateliers, projets, ...) sont autant de **leviers qui ouvrent la voie à une insertion réussie dans les métiers de la culture et des médias.**

6. Engagement citoyen et vie universitaire

L'Université est particulièrement attentive à **la lutte contre toutes les formes de discriminations, de harcèlement et de violences sexuelles et sexistes**. Un dispositif de signalement et d'accompagnement est mis en place, accessible par l'adresse électronique stop.discrimination@univ-littoral.fr.

En cas de besoin, vous pouvez rencontrer l'un.e des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e, agent.e) sur chaque pôle de l'ULCO.

Toutes les infos et les coordonnées sont disponibles sur la page Web <https://egalite.univ-littoral.fr/>.

Philippe Ethuin

Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication
Responsable de la licence Sciences Humaines et Sociales,
Mention Humanités, parcours Culture & Médias.

INFORMATIONS PRATIQUES

LICENCE HUMANITES

* **Le Secrétariat Humanités** se situe dans le bureau 2416, au 2^{ème} étage de la Citadelle. Il est assuré par Madame Lydie DESMIS : Tél. : 03.28.23.70.30 - Mail : lydie.desmis@univ-littoral.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mardi en télétravail	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mercredi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Jeudi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Fermé le vendredi		

* **Les vitrines d'informations** se situent au 2^e étage dans le couloir (après le secrétariat) sur la droite. Sont affichés, par année d'études, les listes de groupes et toutes autres informations à destination des étudiants. *A consulter très régulièrement.*

* **Informations aux étudiants** : L'Université du Littoral Côte d'Opale propose un site sur lequel les étudiants pourront trouver des informations diverses (ex : emplois du temps, inscriptions/Bourses et aides/insertion professionnelle/orientation...) : <http://portail.univ-littoral.fr>

* **Calendrier universitaire 2025/2026**

Rentrée universitaire : lundi 8 septembre 2025

Semestre 1 : du 8 septembre 2024 au 10 janvier 2026

Vacances de Toussaint : du samedi 25 octobre 2025 après les cours au lundi 3 novembre 2025 au matin.

Vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2025 après les cours au lundi 5 janvier 2026 au matin

Examens du Semestre 1 : à partir du 15 décembre 2025 (date susceptible d'être modifiée)

Semestre 2 : du 12 janvier 2026 au 30 juin 2026

Vacances d'hiver : du samedi 21 février 2026 après les cours au lundi 2 mars 2026 au matin

Vacances de Pâques : du samedi 11 avril 2026 après les cours au lundi 27 avril 2026 au matin

Examens du Semestre 2 : à partir du 11 mai 2026 (date susceptible d'être modifiée)

Examens de Session 2 : à partir du 15 juin 2026 (date susceptible d'être modifiée)

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 2^e année, 3^e semestre

Unité d'enseignement	Matière		Ects/C oef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)	(SAé 1) Histoire de l'art		4	Gilles Lévêque	24	Examen final
	Musicologie		3	Bertrand Dupouy	24	Examen final
	Filmologie		3	Jérôme Fiévet	24	Examen final
C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)	Philosophie générale		4	Gilles Lévêque	24	Examen final
	Sociologie de la culture		3	Christophe Gibout	24	Examen final
	Com/Médias		3	Virginie Wojtkowski	24	Examen final
C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)	Anglais		3	Pierre Poisson / P. Renard	25	CC et examen final
	LV2	Espagnol	3	Aurore Perrin	24	Contrôle continu
		Autres langues		CRL		Contrôle continu
	Informatique		2	Jocelyn Druel	12	Contrôle continu
	PPP – Projet professionnel		2	Cécilia Ternisien	13	Examen final

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 2^e année, 4^e semestre

Unité d'enseignement	Matière		Ects/C oef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)	Littérature XIX ^e siècle		3	Cécilia Ternisien	24	Examen final
	Discours critique (cinéma et musique)		3	Thierry Cormier et Bertrand Dupouy	24	Examen final
	Culture générale		3	Louis Dieu	24	Examen final
C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)	Cours obligatoires	Philosophie politique	4	Gilles Lévêque	24	Examen final
		Théorie du médiatique	3	Philippe Ethuin	24	Examen final
		Histoire XIX ^e siècle	2	A confirmer	24	Examen final
	Options (une sur deux)	Analyse politique et culturelle	2	Christophe Gibout	24	Examen final
		Initiation à l'histoire des Institutions III ^e -V ^e République	2	Frédéric Davansant	24	Examen final
C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)	Anglais		3	Pierre Poisson / P. Renard	24	CC et examen final
	LV2	Espagnol	3	Aurore Perrin	24	Contrôle continu
		Autres langues		CRL		Contrôle continu
	Informatique		2	Jocelyn Druel	12	Contrôle continu
	Transition Ecologique et Développement Sostenable (TEDS)		2		30	

**LICENCE HUMANITES
PARCOURS CULTURE ET MEDIAS - 2e ANNEE**

SEMESTRE 3

Page

C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)

Histoire de l'art (SAé1)	10
Musicologie	11
Filmologie	12

C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)

Philosophie générale	13
Sociologie de la culture	15
Comm/Médias	15

C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)

Anglais	17
LV2 Espagnol	19
Informatique	20
PPP - Projet professionnel	22

SEMESTRE 4

C1 – Analyser un objet culturel (dans une approche descriptive)

Histoire de la Littérature XIXe siècle	23
Discours critique (cinéma et musique)	24
Culture générale	26

C2 – Produire un discours argumenté oral ou écrit (discours descriptif)

Cours obligatoires

Philosophie politique	27
Théorie du médiatique	28
Histoire XIXe siècle	29

Options (1 sur 2)

Analyse politique et culturelle	30
Initiation à l'histoire des Institutions IIIe-Ve République	31

C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne (exploration)

Anglais	17
LV2 Espagnol	19
Informatique	20
Transition Ecologique et Développement Soutenable	32

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)	33
--	-----------



Licence humanités Parcours culture & médias

2e année

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière : HISTOIRE DE L'ART (SAé)

Enseignant : Gilles LEVEQUE
Semestre : 3
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ECTS : 4

Programme et objectifs :

Les bouleversements de la représentation (1874-1939) :

Le cours présente l'histoire de l'art occidental de 1874 à 1939 (de l'impressionnisme au surréalisme). Il s'agira en particulier de comprendre pourquoi et comment on a pu passer d'une conception de l'art comme imitation de la nature à une conception de l'art comme expression de réalités cachées (spirituelles, structurelles/cosmologiques ou inconscientes).

SAé :

Il s'agira, en petits groupes, de présenter trois œuvres afin de compléter la collection d'un musée (cette collection est accessible sur moodle). Il vous faudra justifier vos choix en vous appuyant sur une analyse de la collection. Toutes les informations vous seront fournies en cours.

Bibliographie :

Béatrice Joyeux-Prunel, *Les avant-gardes artistiques, 1848-1918*, Paris, Gallimard/Folio, 2016.

Impressionnisme :

Jean Clay, *L'impressionnisme*, Paris, Editions du Chêne, 2001.

Jean-Luc Daval, *Journal de l'impressionnisme*, Genève, Skira, 1973. [BULCO]

Postimpressionnisme :

Jean-Luc Daval, *Journal de l'art moderne, 1884-1914, Les années décisives*, Genève, Skira, 1979.

Jean Clay, *De l'impressionnisme à l'art moderne*, Paris, Hachette, 1975.

Cubisme/Futurisme :

Pierre Cabanne, *Le cubisme*, Paris, Terrail, 2001. [BULCO]

Giovanni Lista, *Le journal des futurismes*, Paris, Hazan, 2008.

Pontus Hulten (éd.), *Futurisme & Futurismes*, Milan, Bompiani, 1986. [BULCO]

Abstractions :

Dora Vallier, *L'art abstrait*, Paris, Fayard/Pluriel, 2012.

Dada/surréalisme :

Marc Dachy, *Dada : la révolte de l'art*, Paris, Gallimard, 2005. [BULCO]

Roland Penrose, *Quatre-vingt ans de surréalisme, 1900-1981*, Paris, Editions du Cercle d'art, 1983. [BULCO]

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : examen écrit

durée : 2h

documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière :	MUSICOLOGIE DES MUSIQUES ACTUELLES
------------------	---

Enseignant : *Bertrand DUPOUY*
Semestre : 3
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Connaître les grandes tendances des musiques actuelles depuis les années 1980 à nos jours. Savoir replacer les différents courants musicaux dans leur contexte sociétal et établir des passerelles entre eux. Savoir caractériser ces différents courants, à la fois par des éléments musicaux (instrumentation, styles vocaux, structures...) et extra-musicaux (image, diffusion...)

Bibliographie :

Lloyd Bradley, Bass Culture : quand le reggae était roi, Paris, Allia, 2008
Jon Savage, England's Dreaming : Les Sex Pistols et le Punk, Paris, Allia, 2002
Simon Reynolds, Rip it up and start again : postpunk 1978-1984, Paris, Allia, 2007
Guillaume Gilles, L'Esthétique New Wave, Camion Blanc, 2006
Peter Shapiro, Turn the Beat Around : l'histoire secrète de la disco, Paris, Allia, 2008
S. H. Fernando Jr. The New Beats : Culture, musique et attitude du hip-hop, Kargo & l'Éclat, 2004
Jeff Chang, Can't Stop Won't Stop : une histoire de la génération hip-hop, Paris, Allia, 2008
Georges Lapassade, Philippe Rousselot, Le Rap ou la fureur de dire, Paris, Loris Talmart, 1990
Modulations : une histoire de la musique électronique, Paris, Allia, 2004
Marie-Claude Vaudrin, La Musique techno ou le retour de Dionysos, Paris, L'Harmattan, 2004

Contrôle des connaissances :

contrôle continu :
type d'épreuve : Devoir sur table
durée : 2h
documents autorisés : néant

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière : FILMOLOGIE

Enseignant : Jérôme FIEVET
Semestre : 3
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Histoire du cinéma, la place du réalisateur

Ce cours abordera la notion de réalisation et sa place dans le contexte de l'histoire du cinéma, les enjeux de réalisation d'un film et les définitions d'une œuvre cinématographique. L'analyse de films et d'œuvres d'une série de réalisateurs ayant marquée cette histoire du cinéma servira de base à la compréhension des principaux concepts théoriques et techniques du cinéma, leurs apports dans son évolution. La question des orientations successives de plusieurs types de cinématographie et leurs ouvertures sur le cinéma contemporain sera posée avec cette approche.

Bibliographie :

Analyser un film, de l'émotion à l'interprétation de Laurent Jullier, édition ChampsArts

Cinéma, mode d'emploi. De l'argentique au numérique de Jean-Louis Comolli, Vincent Sorrel, édition Verdier

Archéologie du cinéma et mémoire du siècle, Jean-Luc Godard, Youssef Ishaghpour, édition Verdier

La nouvelle vague, portrait d'une jeunesse, d'Antoine De Baecque, édition ChampsArts

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non

Examen final : oui

Type d'épreuve : écrite (analyse de séquence et question de cours)

Documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière : PHILOSOPHIE GENERALE

Enseignant : Gilles Lévêque
Semestre : 3
Unité : C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ECTS : 4

Programme et objectifs :

Titre : **La métaphysique.**

Depuis le XVIII^e siècle, la philosophie tente de s'arracher de la métaphysique, parce que celle-ci ne serait que spéculation creuse, incapable comme telle de parvenir à la vérité. L'objectif du cours est de savoir s'il est en effet possible de sortir de la métaphysique, et par conséquent de rattacher enfin la philosophie à la vérité.

Pour réaliser ce programme, il conviendra tout d'abord de définir la métaphysique.

Bibliographie :

ARISTOTE, *Métaphysique* (n'importe quelle édition).

DESCARTES René, *Discours de la méthode*, 4^e partie (n'importe quelle édition).

GRONDIN Jean, *Introduction à la métaphysique*, Paris, Les Presses de l'Université de Montréal, 2004.

HEIDEGGER Martin, *Qu'est-ce que la métaphysique ?* (n'importe quelle édition).

KANT Immanuel, *Prolégomènes à toute métaphysique future*, Paris, Vrin, 2000.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : dissertation

durée : 2h

documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2024-2025

Matière : SOCIOLOGIE DE LA CULTURE

Enseignant : *Christophe GIBOUT*
Semestre : 3
Unité : C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Le cours est consacré à l'analyse sociologique de la hiérarchisation sociale et à ce que celle-ci induit sur les pratiques et goûts culturels. La première partie s'intéresse à la fois aux théories qui analysent cette hiérarchisation en termes de classes sociales et à celles qui préfèrent le faire en termes de strates sociales. La seconde partie s'attache à montrer que les pratiques et goûts culturels des individus sont fortement influencés par l'appartenance à une classe ou strate sociale particulière. Elle montre finalement que si la culture est un élément de distinction sociale, c'est aujourd'hui moins une culture bourgeoise traditionnelle qui caractérise les classes aisées que leur éclectisme et leur capacité à entrelacer des éléments plus bourgeois avec des éléments de culture plus populaire participant ainsi d'un rapport singulier à l'altérité.

Partie 1 : Classes et strates sociales analysées au prisme des principales théories

- Analyse marxiste des classes sociales et matérialisme historique
- W. Lloyd Warner et *Yankee city*
- La théorie du "feu de camp" de Maurice Halbwachs
- Classes sociales et différents types de capitaux chez Pierre Bourdieu
- etc.

Partie 2 : Des goûts et des pratiques différenciés

- Pratiques culturelles, styles de vie et classes sociales
- Distinction et goût de la nécessité chez Pierre Bourdieu
- Ce que nous apprennent les enquêtes sur les pratiques culturelles des Français

Bibliographie :

Raymond Aron, *Les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, 1987
Pierre Bourdieu, *La distinction*, Paris, Minuit, 1979
Serge Bosc, *Stratification et classes sociales*, Paris « Circa » Nathan, 2002
Philippe Coulangeon, 2021, *Culture de masse et structure de classes. Le goût de l'altérité*, Paris, PUF
Jean Duvignaud, *Le Don du rien. Essai d'anthropologie de la fête*, Paris, Stock, 1977
Annie Ernaux, *Les armoires vides*, Gallimard-Folio, 1984.
Wendy Griswold *Cultures and Societies in a Changing World*, Londres, SAGE Publications, 2012
Yves Laberge, « Détrez Christine, *Sociologie de la culture*, Paris, A. Colin, 2014.
Bernard Lahire, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*
. Paris, La Découverte, 2004.
Ministère Culture, Enquête « Pratiques culturelles des Français », Paris, La Documentation Française, 2024.
Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte, 2000.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : écrit, questions indépendantes.
durée : 2 heures
documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITÉS
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : COMMUNICATION / MEDIAS

Enseignant : *Virginie WOJTKOWSKI*
Semestre : S3
Unité : C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ects : 3

Programme et objectifs :

Ce cours invite à une exploration approfondie du discours médiatique, en mettant l'accent sur le pouvoir d'appropriation des médias. Il ne s'agit pas seulement de comprendre l'influence des médias sur la société, mais aussi de saisir comment chacun peut s'emparer de ces outils pour forger sa propre lecture du monde.

En décryptant la fabrique du discours médiatique, la ritualisation des pratiques journalistiques et la construction symbolique de l'espace public, nous mettrons en lumière les dynamiques de pouvoir qui traversent la sphère médiatique. Les médias ne sont pas de simples vecteurs d'information : ils façonnent la culture populaire, conditionnent la réception et la perception des identités, et contribuent à la visibilité ou à l'invisibilité de certains groupes.

Certains sujets ou personnes occupent le devant de la scène médiatique, tandis que d'autres restent relégués à l'ombre ou caricaturés. Pourquoi ? Cette question centrale guide notre analyse : pourquoi certains thèmes s'imposent-ils, tandis que d'autres sont marginalisés ou stéréotypés ? Comprendre ces mécanismes, c'est s'interroger sur l'accès à la parole publique et sur la capacité de chacun à se faire entendre dans l'espace médiatique.

Être acteur de sa consommation médiatique est essentiel : cela permet de ne pas subir passivement les représentations dominantes, mais de s'approprier les messages, de les questionner, de les enrichir ou de les contester. Cette posture active favorise une plus grande lucidité face aux enjeux de diversité, d'inclusion et de transformation des normes sociales. Elle donne à chacun les clés pour participer pleinement à la vie démocratique et pour influencer, à son échelle, la construction de l'espace public.

Bibliographie :

- LAMY Rose, *Préparez-vous pour la bagarre, Défaire le discours sexiste dans les médias*, Points Poche, 2022
- MACE Eric, MAIGRET Eric, *Penser les médiacultures*, Le Bord de l'Eau, 2020
- MEMETEAU Richard, *Pop culture, Réflexions sur les industries du rêve et l'invention des identités*, La Découverte, 2014
- NEVEU Erik, *Médias et société : La perspective de la communication sociale*, PUQ, 2025
- REVERDY Marie, *Comprendre l'impact des mass-médias dans la (dé)construction identitaire*, Chronique Sociale, Savoir Communiquer, 2016
- VEYRIERAS Jean-Baptiste, *Pourquoi les stéréotypes ont la peau dure ?* [Article], CNRS Le Journal, 12.06.2019
- WINKIN Yves, *Anthropologie de la communication : de la théorie au terrain*, Seuil, 2001

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : oui

Type d'épreuve : DM + exposé en classe

Documents autorisés : oui

LICENCE HUMANITÉS
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : ANGLAIS

Enseignant : P. POISSON, P. RENARD
Semestre : 3 et 4
Unité : C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

→ Approfondir:

- les *compétences générales* (savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-apprendre).
- les *compétences communicatives langagières* (linguistiques, sociolinguistiques et pragmatiques) dans la langue anglaise et la culture du monde anglophone en travaillant sur des *activités langagières* de *réception* (orale et/ou écrite), de *production* (orale et/ou écrite) et d'*interaction* (orale et/ou écrite) dans une *perspective actionnelle*.

L'acquisition de ces compétences permettra à l'étudiant de préparer le certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES).

→ ORGANISATION DU COURS :

Approche de la langue anglaise : recrutement ; se présenter et convaincre, débattre ; échanges sociaux ordinaires (activités culturelles, relations aux médias, vocabulaire de la presse etc.

+ 10 h minimum de travail en autoformation guidée (TAG)

Thématiques au programme :

traitement de l'information, mass médias / lieux culturels locaux, théâtre, arts de la rue

Contrôle des connaissances

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

L1-L2-L3 S5

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10h de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en 2 périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues** (CECRL). En Master, le niveau minimum requis est le **niveau B2+** du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* *Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière : LV2 : ESPAGNOL

Enseignant : *Aurore PERRIN*
Semestre : **3 et 4**
Unité : **C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne**
Crédits ECTS : **3**

Programme et objectifs :

Programme :

l'art et la culture en Espagne et en Amérique latine, à travers l'étude de documents variés : textes littéraires, tableaux, films, articles de presse.

Objectifs :

- pratique du commentaire dirigé
- connaissance du monde et des cultures hispaniques
- maîtrise de l'espagnol parlé et écrit

Bibliographie :

- l'espagnol de A à Z
- Lecture de la presse espagnole (El país, La Vanguardia...)

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : oui

type d'épreuve : commentaire de documents, exercices de grammaire, traduction

durée : 2h00

documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière :	INFORMATIQUE
------------------	---------------------

Enseignant : Jocelyn DRUEL
Semestre : 3 et 4
Unité : C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne
Crédits ECTS : 2

Semestre 3 : Projet numérique (12 heures)

Objectifs généraux

Utiliser les fonctionnalités avancées du traitement de texte et savoir exploiter des tables de données dans un tableur

Descriptif du contenu

- Traitement de texte : réalisation d'un document de type rapport (document maître, index, bibliographie, sections, mise en page complexe)
- Tableur : exploitation d'une table de données, filtre, tri, tableau récapitulatif, recherche

Organisation pédagogique

12 h TD

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie :
- * toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
- * les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

Session de rattrapage

- épreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

Semestre 4 : INFORMATIQUE : Introduction aux Bases de Données (12 heures)

Objectifs généraux

Savoir faire des requêtes dans une base de données et modéliser une base de données

Descriptif du contenu

- Bases de données : introduction aux tables et clés
- Bases de données : écriture de requêtes pour extraire des informations d'une base
- Bases de données : modélisation d'une situation simple

Organisation pédagogique

12 h TD

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie :
 - * toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
 - * les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

Session de rattrapage

- épreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière :	PROJET PROFESSIONNEL PERSONNEL (PPP)
------------------	---

Enseignant : *Cécilia TERNISIEN et un intervenant du CEL*
Semestre : 3
Unité : C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne
Crédits ECTS : 2

Objectifs :

Construire un projet personnel de poursuite d'études (via des recherches documentaires et un entretien avec un professionnel)

- Sensibiliser à la créativité et l'innovation et tester son potentiel entrepreneurial

Contenu :

1. Réflexion sur le projet professionnel

Thèmes abordés :

- Dégager des compétences d'une expérience professionnelle, d'un enseignement.
- Identifier et valoriser son profil professionnel.
- Travailler sur son projet de poursuite d'études (définition des métiers, des secteurs, des formations en lien avec le projet, interviewer des professionnels).
- Postuler à une filière sélective.
- S'initier au PEC.

2. Conférence sur les poursuites d'études et les débouchés (2h)

Intervenant : SUAIOIP

3. CEL (3h)

Stimuler la créativité, faire émerger, développer une idée ou un projet de création d'entreprise, d'activité innovante

Intervenant : Centre Entrepreneuriat du Littoral

- Faire connaître les techniques de créativité : s'exercer à rechercher et à trouver des idées novatrices
- Passer le test Motivation, Aptitude, Comportement Entrepreneurial (MACE) - Découverte
- Mettre en évidence les enjeux de la créativité, de la prise d'initiative et de l'innovation par rapport au potentiel professionnel

Cette année, des conférences métiers réalisées par des professionnels, permettront de découvrir les métiers en lien avec la filière « culture et médias ». La présence aux conférences est obligatoire et contrôlée.

Evaluation :

Epreuve du CEL et participation active. Interviews réalisées à rendre dans le cadre du PPP.

Seconde session : Epreuve du CEL et participation active.

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière :	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE (XIX^e siècle)
------------------	--

Enseignant : *Cécilia TERNISIEN*
Semestre : 4
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ECTS : 3

Objectifs

Comment, au fil des siècles, les Français se représentèrent-ils le monde qui les entourait ? Dans quelle mesure ces modes de représentation déterminèrent-ils les grands mouvements littéraires qui se succédèrent du XVII^e siècle jusqu'à notre XXI^e siècle ? Ce cours en licence 1, 2 et 3, conçu dans une perspective résolument chronologique, vise à brosser un large panorama de l'histoire culturelle de la France et de la fascinante « comédie humaine » dont la littérature est le vivant miroir. En cette deuxième année de licence, c'est le XIX^e que nous étudierons.

Bibliographie indicative

Les étudiants pourront consulter les ouvrages suivants.

Histoire de la France des origines à nos jours, sous la dir. de G. DUBY, Paris, Larousse, 2006 (éd. orig. 1970-1972) (*Bibliothèque historique*).

Histoire culturelle de la France, sous la dir. de J.-P. RIOUX et J.-Fr. SIRINELLI, 4 vol., Paris, Éd. Seuil, 2004-2005 (éd. orig. 1997-1998).

Histoire de la France littéraire, sous la dir. de M. PRIGENT, 3 vol., Paris, Quadrige – PUF, 2006.

La Littérature française : dynamique et histoire, sous la dir. de J.-Y. TADIE, 2 vol., Paris, Gallimard, 2007 (*Folio Essais*, 495).

D'autres titres seront communiqués pendant le cours.

Contrôle des connaissances :

Examen final

type d'épreuve : Questions de cours et de réflexion. (Les qualités orthographiques seront évaluées).

durée : 2 heures.

documents autorisés : *Aucun (sauf dérogation)*

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière : **DISCOURS CRITIQUE (cinéma et musique)**

Enseignant : *Thierry CORMIER (Cinéma),
Bertrand DUPOUY (Musique)*
Semestre : 4
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ECTS : 3

LE DISCOURS CRITIQUE CINEMATOGRAPHIQUE : Thierry CORMIER

P Programme et objectifs :

Perfectionnement de l'expression écrite et orale.

Découverte des approches possibles sur un sujet de cinéma (analyse critique ; historique ; sociologique ; thématique ; etc.).

Sortir d'une subjectivité immédiate, du simple goût, de l'affect : du « j'aime, j'aime pas ».

Poser l'intuition personnelle comme un postulat et non comme une fin en soi.

Construire un discours logique et cohérent.

Organiser ses idées en construisant une argumentation qui les justifie.

Apprendre à formuler sa pensée par écrit.

Bibliographie:

Revue de cinéma (Cahiers du cinéma ; Positif ; Sofilm...) ; presse (Inrockuptibles ; Télérama...).

Emissions radiophoniques sur le cinéma (France culture...).

Sites internet spécialisés (DVDClassik...).

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : non

Examen final : oui

Type d'épreuve : rédaction d'un dossier critique sur une oeuvre cinématographique ou un auteur (à préciser dans l'année) à faire parvenir par mail.

Documents autorisés :

LE DISCOURS CRITIQUE EN MUSICOLOGIE : Bertrand DUPOUY

Programme et objectifs :

Adopter différentes méthodes pour approcher un objet musical. Savoir mobiliser à la fois sa culture et sa sensibilité pour en parler. Maîtriser des éléments d'expression écrite et orale. Aborder par ce biais des éléments relevant de la médiation culturelle.

Bibliographie :

*Revues musicales (Rock & Folk, Inrockuptibles, Classica, Jazz Magazine...)
Blogs internet*

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : rédaction d'une chronique musicale sur un sujet au choix (parmi cinq) à renvoyer par mail

durée :

documents autorisés :

LICENCE HUMANITÉS
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière : CULTURE GÉNÉRALE

Enseignant : *Louis DIEU*
Semestre : 4
Unité : C1 : Analyser un objet culturel
Crédits ects : 3

Programme :

- Il s'agira de **questionner notre rapport au savoir dans une société en mouvement** ; de l'invention de l'**écriture** à l'avènement de l'**IA**, en passant par **Internet**.

Objectifs :

- Situer l'*apparition de l'écriture et son développement* (du cunéiforme à l'emoji)
- Comprendre *comment - et jusqu'où - la technique conditionne nos apprentissages*
- Développer *un point de vue critique sur les enjeux éthiques liés aux nouvelles technologies* ; en interrogeant les notions d'IA génératives, d'algorithme, de médias, de métavers, de droit, de libertés, de société, de travail, de création littéraire, musicale, artistique, etc).

Bibliographie:

- Délivrée au fil des séances : *lectures cursives d'articles de presse* ou *d'extraits d'essais* (Jacques Ellul, Marshall McLuhan, Anne Alombert, etc), d'une séance à l'autre.
- Visionnage analytique de *capsules audio et vidéo* faisant le pont entre notre thématique et l'actualité.

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : Non, même si la participation orale est vivement encouragée.

Examen final : Oui.

Type d'épreuve : Épreuve écrite de réflexion sur une question de cours transversale.

Documents autorisés : Corpus documentaire fourni pour l'épreuve

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière : PHILOSOPHIE POLITIQUE

Enseignant : Gilles LEVEQUE
Semestre : 4
Unité : C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ECTS : 4

Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur quelques doctrines politiques fondamentales.
- Comprendre certains enjeux des débats politiques contemporains.
- Etre capable de construire une réflexion argumentée dans le champ du politique.

Programme :

Question traitée : est-on fondé d'opposer les droits de l'homme aux gouvernants et aux cultures qui ne les respectent pas ? En d'autres termes, les droits de l'homme sont-ils en effet contraignants, ou sont-ils simplement l'expression d'une vision du monde particulière et contestable (la vision occidentale du monde) ?

Après avoir examiné l'horizon à la fois historique et conceptuel qui a conduit à l'émergence des droits de l'homme (en Occident de fait), le cours examinera les critiques qui leur ont été adressées. Rawls répond à l'absence de fondement qui leur est aujourd'hui reproché par une théorie renouvelée du contrat social. Nous verrons en quoi elle ne peut être retenue. Il s'agira ensuite de voir comment on peut fonder les droits de l'homme de manière parfaitement rationnelle, tout en répondant aux objections à la fois des libertariens, des communautaristes et des marxistes.

Bibliographie :

HOBBS Thomas, *Le citoyen, ou les fondements de la politique* [1642], trad. S. Sorbière, Flammarion, « GF », 1982.

KYMLICKA Will, *Les théories de la justice*, Paris, La Découverte, 2003.

LOCHAK Danièle, *Les droits de l'homme*, Paris, La Découverte, 2009.

MESURE Sylvie et RENAUT Alain, *Alter Ego. Les paradoxes de l'identité démocratiques*, Paris, Aubier, 1999.

NAY Olivier, *Histoire des idées politiques*, Paris, A. Colin, 2004.

RAWLS John, *Théorie de la justice*, Paris, Points, 2009.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* [1755], Paris, Flammarion, « GF », 2008.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social* [1762], Paris, Flammarion, « GF », 1966.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : examen écrit

durée : 2h

documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière : THEORIE DU MEDIATIQUE

Enseignant : *Philippe ETHUIN*
Semestre : 4
Unité : C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Le cours sur la théorie du médiatique étudie les conditions matérielles, techniques et institutionnelles de la transmission culturelle, au-delà d'une conception simplement instrumentale de la communication, pour analyser les supports, dispositifs et infrastructures qui structurent la circulation des idées, des croyances et des représentations. Ce cours s'appuie notamment la médiologie de Régis Debray et ses régimes médiatiques (logosphère, graphosphère, vidéosphère), l'archéologie des médias (Kittler, Parikka), la réflexion critique de Dieter Mersch sur les médias (*Théorie des médias : une introduction*), mais aussi les grandes perspectives théoriques qui éclairent le rôle des médias dans la société — McLuhan, Habermas, Foucault. À travers ces approches, il s'agira de comprendre comment les évolutions médiatiques façonnent savoirs, pouvoirs et cultures, et de développer une lecture critique des environnements contemporains — presse, télévision, plateformes numériques — marqués par la numérisation, les algorithmes et l'accélération des flux médiatiques.

Bibliographie :

Debray, Régis (2000). *Introduction à la médiologie*, Presses Universitaires de France [BULCO]
Parikka, Jussi (2018). *Qu'est-ce l'archéologie des média ?*, UGA éditions [BULCO, commande en cours]
Mersch, Dieter (2018). *Théorie des médias. Une introduction*, Les Presses du réel [BULCO, commande en cours]
McLuhan, Marshall (1968). *Pour Comprendre les médias. Les prolongements technologiques de l'homme*, collection « Points », Seuil [BULCO, édition de 1977]

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
contrôle terminal : oui
type d'épreuve : Questions de cours et de réflexion
durée :
documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière :	HISTOIRE (XIX^e siècle)
------------------	--

Enseignant :
Semestre : 4
Unité : C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ECTS : 2

Objectifs :

Programme :

Bibliographie

Contrôle des connaissances :

contrôle continu :
contrôle terminal :
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés :

LICENCE HUMANITÉS
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière : ANALYSE POLITIQUE ET CULTURELLE - Option

Enseignant : *Christophe GIBOUT*
Semestre : 4
Unité : C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ects : 2

Programme et objectifs :

Bibliographie:

Contrôle des connaissances

Contrôle continu :

Examen final :

Type d'épreuve :

Documents autorisés :

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

Matière : **INITIATION A L'HISTOIRE DES INSTITUTIONS IIIe-Ve
RÉPUBLIQUE - Option**

Enseignant : *Frédéric DAVANSANT*
Semestre : 4
Unité : C2 : Produire un discours argumenté oral ou écrit
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Bibliographie:

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : aucun
Examen final : Contrôle des connaissances
Type d'épreuve : Examen d'une heure, 5 questions de cours
Documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITES
2^e année – guide des études 2025-2026

**Matière : TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT
 SOUTENABLE (TED)**

Enseignant :
Semestre : 4
Unité : C3 – Construire son identité professionnelle, individuelle et citoyenne
Crédits ECTS : 2

Programme et objectifs :

Bibliographie:

Contrôle des connaissances

Contrôle continu :

Examen final :

Type d'épreuve :

Documents autorisés :

Réglementation des examens en LICENCE (et LANSAD)
A compter de la rentrée 2021 /2022
Adoption CFVU du 13/04/2021
Adoption CFVU du 29/11/2022 (LCeR)

Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition **de blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes (**attention : compatibilité avec les blocs de compétences**).
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique.

Ex : * Note supérieure ou égale à 08/20 dans le semestre non acquis

* UE fondamentales acquises ou pas

A défaut d'indications, le principe suivant sera appliqué : un semestre acquis pour progresser. Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

- MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
- Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
- Publicité : La publicité est suffisante si :
 - *Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
 - *Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
 - *Le règlement des études est distribué aux étudiants

b) Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

- Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

- Capitalisation :

*Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve).

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

*** De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.**

* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

- Compensation :

Compensation et obtention du diplôme :

*** La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

- * Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

- Seconde Chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

- * une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)
- * En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre
- * L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

***Préalable :** la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.*

	Semestre 1 et Semestre 2		
Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2ème chance			
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- **BONUS**

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0,6$ point) :

Note obtenue en activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0,0	0,33	0,36	0,39	0,42	0,45	0,48	0,51	0,54	0,57	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée

* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- **Redoublement** : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- **L'assiduité** est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

*Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

- * un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).
- * un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
 - ➡ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
 - ➡ Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La délivrance de ce diplôme intermédiaire est possible ; l'étudiant devra en faire la demande.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence. Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

*** Sportifs de haut niveau (SHN)**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

*** Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

*** Statut d'Etudiant Salarié**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

* **Les étudiants « empêchés »**

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

* **Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

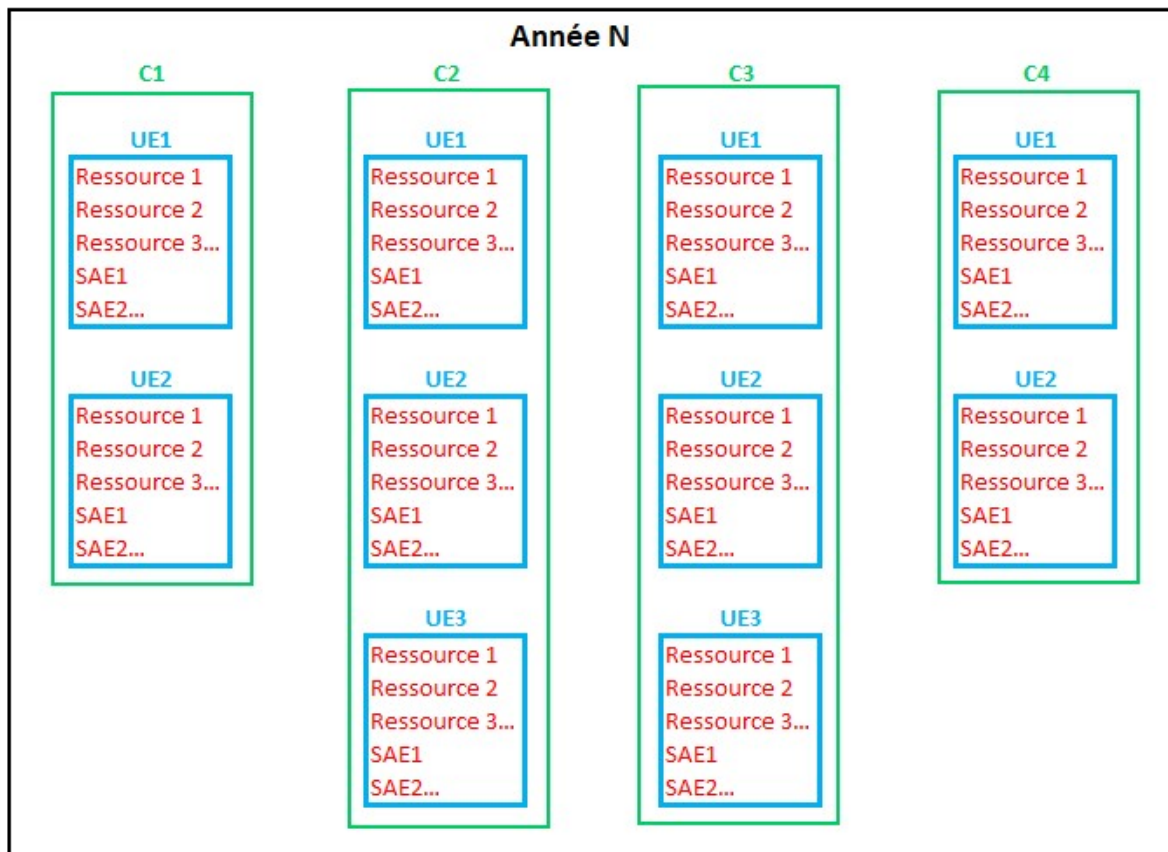
- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences pour les licences LCeR, à compter de la rentrée 2022/2023

Compensation et obtention du diplôme :

Le diplôme s'obtient : soit par acquisition de chaque EC, UE ou compétence constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation suivantes :

Compensation	Des éléments constitutifs au sein d'une Unité d'Enseignement	Les éléments constitutifs (ressources ou SAé) sont validés par compensation au sein d'une UE dès lors que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des EC affectés de leurs ECTS.
	Des unités d'enseignement au sein d'une même compétence	Les unités d'enseignement associées à une même compétence d'une même année sont validées par compensation dès lors que la moyenne de la compétence de l'année est supérieure ou égale à 10/20. Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des unités d'enseignements affectées de leurs ECTS.
	Des compétences au sein de l'année	Les compétences peuvent être validées par compensation au sein d'une même année dès lors que la moyenne de l'année (obtenue par la moyenne pondérée des compétences affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 et que la note obtenue pour chaque compétence est supérieure ou égale à 8/20.



Capitalisation :

Au sein d'un parcours de formation, **les éléments constitutifs, les unités d'enseignement et les compétences sont définitivement acquis et capitalisés dès lors que l'étudiant les a validés, que ce soit directement (note supérieure ou égale à 10/20), ou par compensation.** La note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser les épreuves afférentes. L'acquisition de l'EC, de l'UE ou de la compétence entraîne l'acquisition des crédits ECTS correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque EC et de chaque UE.

Progression :

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année et des années précédentes.

Dans le cas où l'étudiant ne valide pas l'ensemble de l'année, il pourra, sous conditions, bénéficier du statut d'Ajourné Autorisé à Composer (AJAC). Les conditions pour bénéficier de ce statut sont définies par chaque département pédagogique et précisées dans le guide des études de la formation.

(Ex : Compétences fondamentales acquises ou un minimum de compétences acquises)

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

- **L1-L2-L3S5**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

** Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

• L3S6

Intégration du CLES en L3 – semestre 6

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 6 de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3S6 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en L3S6

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue écrite					
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		<i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	CLES (50%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de L3S6 (1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	4	8	12	16
1 compétence B2	5	9	13	17	
2 compétences B2	10	14	18		
3 compétences B2	15	19			
4 compétences B2	20				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de travail en autoformation guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3-S6.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

Mise en place d'un congé pour convenance personnelle

Adoption par la CFVU du 24/06/2025

Précisions, rentrée 2026 :

- *Public concerné : tous les étudiants sauf les étudiants relevant de la formation continue (FC) et de l'apprentissage*
- *Délai pour déposer un certificat médical justifiant de l'absence en période de contrôle continu ou d'examen : afin de respecter le délai prévu dans la réglementation des examens adoptée par les conseils pour le contrat d'établissement 2020 (voir ENT), le délai maximum est de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.*

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles nonmédicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc.

L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

10 jours d'absences justifiées par an seraient octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum. Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité.

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48 heures qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur.

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.

Un retour sur le dispositif sera réalisé après une année de mise en œuvre afin de juger de son efficacité et de son éventuelle modification le cas échéant.